

COLLEGE LA ROCAL BON-ENCONTRE

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 novembre 2006

Ordre du jour .

Trois points supplémentaires sont ajoutés à l'ordre du jour, à la demande des représentants des enseignants :

- sortie au théâtre pour les élèves de 5è.
- réponse du Conseil Général à la lettre envoyée par les enseignants et les parents d'élèves.
- note de vie scolaire.

(voir feuille annexe)

I Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9/11/2006.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 9/11/2006 est voté à l'unanimité, avec la modification suivante, proposée par les représentants des enseignants :

1° A la suite de l'ordre du jour, insérer la phrase suivante :

« Les professeurs et les parents d'élèves déplorent l'absence d'un représentant du Conseil Général. »

2° Dans la VI ème partie, avant l'intervention de Mme P.Delbos, insérer le texte suivant :

« Les représentants des enseignants et des parents d'élèves s'interrogent sur le recrutement d'un contrat d'avenir au CDI. Ils rappellent que le poste de documentaliste au collège La Rocal n'a pas été pourvu par un titulaire au mouvement de juin 2006. Les enseignants font part de leur opposition à ce type d'emploi précaire dans l'éducation nationale, destiné avant tout, à leur avis, à diminuer opportunément les chiffres du chômage. »

II Don des parents d'élèves.

Vote à l'unanimité en faveur du don de l'association FCPE des parents d'élèves pour le prix des billets d'entrée aux Montreurs d'images (sortie des élèves de 3^{ème} pour le film « Indigènes » : 3 euros par élève).

III Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2005/2006.

M. le Principal présente le rapport pédagogique de l'établissement pour l'année scolaire 2005/2006. Une discussion est engagée sur l'orientation des élèves de 3è SEGPA (Lycées professionnels et Centres d'apprentissage) : constat est fait du manque d'offre de formations CAP en LP dans l'agenais.

M. le Principal précise que les élèves primo-arrivants seront pris en charge par une contractuelle 4 heures par semaine.

En réponse à une question de Mme Mongelard sur l'option « Découverte professionnelle » votée lors du précédent Conseil d'Administration, M. le Principal confirme qu'après expérimentation en 2007-2008, une évaluation sera réalisée, avant la reconduction éventuelle de cette option par approbation du Conseil d'Administration.

Le rapport sur le fonctionnement pédagogique est adopté à l'unanimité.

(voir document en annexe)

IV Compte rendu du CESC.

M. le Principal présente le rapport du CESC, notamment le plan de prévention de la violence.
(voir document joint)

V Journée de solidarité 2007.

M. le Principal informe le Conseil d'Administration : les établissements scolaires décident de la date de la journée de solidarité selon leurs besoins ; au collège La Rocal, elle sera organisée en deux demi-journées en soirée, dont les dates seront fixées ultérieurement.

VI Convention d'utilisation du gymnase pour l'année 2005/2006.

La convention d'utilisation du gymnase pour l'année 2005/2006 est votée à l'unanimité.

VII Subvention du Rectorat pour la technologie.

M. le Principal informe le Conseil d'Administration de l'attribution par le Rectorat d'une subvention liée à la réforme des programmes de Technologie.

VIII Voyages scolaires.

M. le Principal et M. le Gestionnaire font état d'une circulaire de M. le Recteur concernant les voyages scolaires : le coût du voyage des accompagnateurs ne peut pas être à la charge des familles, il est financé soit par des subventions soit par le budget de l'établissement. Cette mesure, conséquence d'un jugement de la Chambre régionale des Comptes de Lorraine, est applicable dès cette année.

Pour l'établissement, le coût du voyage pour les accompagnateurs en ce qui concerne les deux projets de cette année scolaire serait pris en charge par les fonds de réserve, mais dans l'avenir, ce financement serait difficile à assurer car il entrerait en concurrence avec d'autres projets et les voyages scolaires deviendraient très difficiles à organiser.

Parents d'élèves, élèves et professeurs expriment leur vive inquiétude devant la menace de suppression des voyages scolaires .

Une longue discussion oppose des avis divergents quant à l'interprétation et l'application de cette circulaire : les professeurs et les parents d'élèves précisent que les organismes ne mentionnent jamais une prise en charge par les familles des frais de voyage des accompagnateurs, que de nombreux établissements du département préparent leurs voyages dans les mêmes conditions que précédemment et qu'il ne faut pas se fixer dans une stricte interprétation de la circulaire. M. le gestionnaire maintient que le voyage des accompagnateurs n'est plus possible dans les conditions antérieures. M l'Agent comptable fait une lecture différente, la circulaire lui semble laisser le champ à diverses interprétations.

Les parents d'élèves demandent que, préalablement à toute décision, des renseignements précis soient demandés à la Chambre régionale des Comptes concernant l'application de cette circulaire.

IX Interclasse de sport.

Des tournois entre classes seront organisés par les professeurs d'Education physique et sportive :

- pour les classes de 3è, le vendredi 22/12/2006 après-midi : les élèves seront libérés à partir de midi.
- pour les classes de 4è, la veille des vacances de printemps.
- Pour les classes de 6è et 5è, avant les vacances d'été.

X Décision budgétaire modificative.

Pour information du Conseil d'Administration, décision budgétaire modificative 2006 n°5, concernant une dotation complémentaire de 5300 euros pour le gaz (chapitreB).

XI Décision budgétaire modificative.

Décision budgétaire modificative 2006 : virement de 1500 euros du chapitre B (viabilisation) vers le chapitre C (entretien) et du chapitre B (viabilisation) vers le chapitre D (autres charges générales).

Vote à l'unanimité de cette décision budgétaire modificative.

XII Budget 2007.

M. le Gestionnaire rappelle les règles de préparation du budget et présente le projet 2007. Une fois voté, le budget sera exécutoire, 30 jours après sa transmission aux autorités de contrôles.

La subvention d'équipement et de fonctionnement attribuée par le Conseil Général s'élève à 137433 euros, soit une augmentation de 2,4% par rapport au total de la dotation 2006.

Une augmentation identique est proposée pour le Chapitre A1-Activités pédagogique.

127633 euros sont répartis dans les chapitres de fonctionnement du service général.

5800 euros sont prévus pour le fonctionnement du service J1-enseignement technique.

4000 euros sont prévus pour la section d'investissement.

La proposition de budget est adoptée :

Pour : 22

Abstention : 1

Contre : 0

XIII Etat prévisionnel de la commande publique.

Participation de l'établissement au groupement d'achat ; des enseignants et des parents d'élèves souhaiteraient que priorité soit donnée à des producteurs locaux, pour favoriser l'activité du département et limiter les nuisances liées aux transports. M. l'Agent comptable précise que de tels choix seraient contraires aux règles de concurrence en vigueur dans l'Union européenne.

L'état prévisionnel est voté par le Conseil d'Administration :

Pour : 21

Abstention : 1

Contre : 0

Questions diverses.

1/ Sortie au théâtre des élèves de 5è (« Perceval »).

Monsieur le Principal proposera au prochain Conseil d'Administration le financement de ce projet, qui a été voté lors d'une précédente réunion.

2/ Note de vie scolaire : les représentants des enseignants informent le Conseil d'Administration de leur décision sur la transmission d'une proposition de note au chef d'établissement : certains refuseront d'attribuer une note, d'autres proposeront pour tous les élèves la note de 20/20 ; ils rappellent l'opposition des enseignants du collège à cette mesure qu'ils jugent démagogique, injuste et inapplicable. M. le Principal précise qu'il attribuera la note maximale à tous les élèves, à l'exception de quelques cas.

La motion suivante est jointe au procès verbal :

Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves au Conseil d'Administration du Collège La Rocal affirment leur opposition à l'attribution d'une « note de vie scolaire », qu'ils jugent absurde et impossible à mettre en application dans les établissements.

3/ Lettre au Conseil général concernant les travaux sur l'escalier du bâtiment D : suite au dernier Conseil d'administration, une question a été posée au Conseil général par les enseignants et les parents d'élèves sur ces travaux dont le coût paraissait excessif.

La réponse de la SEM 47 a fourni les précisions sur le coût des matériaux et de la main d'œuvre : 46 heures de travail. Ce courrier évoque également, de la manière la plus surprenante, la demande des membres du conseil d'administration, demande dont il juge « le contenu (...) quelque peu suspicieux et à la limite de la diffamation ».

Les représentants des enseignants et des parents affirment leur réprobation face à de telles réactions et s'inquiètent qu'une demande d'explication dans un souci de transparence puisse être qualifiée de « diffamatoire ». Ils soulignent que leur demande n'était pas démesurée puisque l'entreprise concernée propose de réaliser des travaux de finition sans frais supplémentaires.

Un courrier complémentaire précisant ces points sera adressé à M. le Président du Conseil général.

Fin de la séance à 20h30.

Secrétaire de séance :

Président

Monsieur J-P MILOT

Monsieur P.LABARBERE